

21 mar 2008 -18:45

## Le Ministre De Gucht se réjouit de la publication du rapport sur les contrats miniers en RDC

Depuis hier le rapport de la "Commission de révisitation des contrats miniers" peut être consulté sur le site web du Ministère congolais des mines. Le Ministre De Gucht a insisté à de nombreuses reprises pour que le processus de révision des contrats miniers se fasse dans la plus grande transparence. Il se réjouit donc de la publication de ce rapport. "Cet acte de transparence est sans conteste un fait positif. Je souhaite donc exprimer mon appréciation pour cette décision du gouvernement congolais."

Depuis hier le rapport de la "Commission de révisitation des contrats miniers" peut être consulté sur le site web du Ministère congolais des mines. Le Ministre De Gucht a insisté à de nombreuses reprises pour que le processus de révision des contrats miniers se fasse dans la plus grande transparence. Il se réjouit donc de la publication de ce rapport. "Cet acte de transparence est sans conteste un fait positif. Je souhaite donc exprimer mon appréciation pour cette décision du gouvernement congolais."

Le Ministre De Gucht se réjouit de la publication du rapport sur les contrats miniers en RDC Bruxelles, le 21 mars 2008 Depuis hier le rapport de la "Commission de révisitation des contrats miniers" peut être consulté sur le site web du Ministère congolais des mines. Le Ministre De Gucht a insisté à de nombreuses reprises pour que le processus de révision des contrats miniers se fasse dans la plus grande transparence. Il se réjouit donc de la publication de ce rapport. "Cet acte de transparence est sans conteste un fait positif. Je souhaite donc exprimer mon appréciation pour cette décision du gouvernement congolais." Le Ministre De Gucht souligne l'importance que peut avoir le processus de révision, mais aussi ses dangers : "une éventuelle renégociation doit profiter au peuple congolais. Il ne peut donc pas y avoir de tabous. D'un autre côté, il s'agit naturellement d'un exercice très délicat qui doit être mis en œuvre avec la prudence nécessaire et en prêtant attention à la sécurité juridique. Néanmoins, le processus n'a de chance de réussir que s'il est largement supporté, et c'est précisément pour cela que la publication de ce rapport constitue une étape tellement importante". La Belgique est jusqu'à présent la seule à s'être engagée dans ce processus en chargeant le "Centre Carter" d'une tâche d'observation du processus et d'assistance au gouvernement congolais. Le véritable travail doit cependant encore commencer. "J'espère que la prochaine phase, la renégociation proprement dite, se déroulera dans un même climat d'ouverture. J'espère également que la communauté internationale la soutiendra aussi", déclare encore le Ministre De Gucht. "Je lance un appel à toutes les autorités concernées, aussi bien nationales que provinciales, pour continuer à travailler à la transparence et à la bonne gestion du secteur minier congolais. La publication de ce rapport ainsi que les efforts accomplis par la RDC pour rendre possible l'application de l'EITI, sont en tout cas des signaux positifs et porteurs d'espérance".

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération  
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

[Karl.Lagatie@diplobel.fed.be](mailto:Karl.Lagatie@diplobel.fed.be)

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

[Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be](mailto:Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be)